

## COVID-19

Update : 11/05/2020

### MONTENEGRO. Stratégie de sortie du confinement

---

La relance progressive de l'activité économique a commencé le **4 mai**, avec l'obligation de respecter les mesures de distanciation sociale et protectrices par les acteurs concernés.

- Les points de vente au détail et les services (salons de coiffure, salles de sport, écoles de conduite, etc.) ont été autorisés à rouvrir.
- Les citoyens peuvent se rendre dans leurs résidences secondaires.
- Les transports en commun et en taxi dans les municipalités sans cas déclarés ont repris.
- **6 mai** : reprise progressive des activités sportives.
- Deuxième phase (à partir du 18 mai) : réouverture des restaurants, des cafés, des terrasses d'hôtels, des bars de plage, des plages et des centres commerciaux.
- **1 juin** : reprise des transports interurbains.

Ces dates sont soumises à la situation épidémiologique qui reste sous contrôle.

## MESURES ECONOMIQUES - COVID-19

Update : 20/04/2020

### Monténégro

---

Le gouvernement du Monténégro a mis en œuvre une série de mesures de confinement, y compris des restrictions de voyage, la fermeture des frontières, des écoles, des restaurants et des transports publics. Les dernières mesures peuvent être consultées via [ce lien](#).

Parmi les **mesures fiscales** sont, notamment : la suppression de l'accise sur l'alcool médical vendu dans les pharmacies, le report des paiements d'impôt, la création d'une nouvelle ligne de crédit du Fonds de développement des investissements pour améliorer la liquidité des entrepreneurs, le report des paiements de loyer pour les biens immobiliers appartenant à l'État et les paiements anticipés aux entrepreneurs pour des projets essentiels.

Le gouvernement offrira une **aide financière** ponctuelle aux retraités à faible revenu et aux bénéficiaires des aides sociales d'un montant de 50 euros.

Un congé parental payé pour les parents d'enfants de moins de 11 ans.

Un moratoire sur le remboursement des prêts pour une période allant jusqu'à 90 jours.

Les banques sont autorisées à restructurer les prêts et à les reclasser en tant que nouveaux prêts, notamment en prolongeant la période de remboursement jusqu'à deux ans, si la situation financière de l'emprunteur était affectée par la pandémie et que la restructuration améliorerait la capacité de crédit de l'emprunteur.

[Pour plus d'informations.](#)